

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Douzième session
Genève, 18 – 21 novembre 2013

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE RELATIVE À DE NOUVELLES ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE MENÉES PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DU DROIT D'AUTEUR POUR PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX CONTENUS CRÉATIFS

établie par le Secrétariat

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a adopté le "Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir"¹ (ci-après dénommé "Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux TIC, à la fracture numérique et à l'accès aux savoirs") dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations n^{os} 19, 24 et 27 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.² Le volet du projet consacré au droit d'auteur vise deux objectifs, à savoir :

- a) réunir des informations et explorer les possibilités offertes par le système du droit d'auteur, y compris ses éléments de flexibilité, et différents modèles pour administrer le droit d'auteur de manière à faciliter l'accès au savoir, l'accent étant mis plus particulièrement sur les trois domaines suivants : l'enseignement et la recherche; les

¹ Disponible dans le document CDIP/4/5 Rev.

² Les recommandations sont les suivantes : Recommandation 19 (Groupe B) : engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI; Recommandation 24 (Groupe C) : demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN); Recommandation 27 (Groupe C) : promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement: permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.

pratiques en matière de conception de logiciels, y compris les logiciels libres et ouverts; et l'information électronique (telle que la presse électronique et l'information émanant du secteur public);

b) procéder à une évaluation interdisciplinaire des possibilités pour l'OMPI, dans le cadre de son mandat, de participer à de nouvelles activités en vue d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement en facilitant l'accès au savoir.

2. Afin de répondre au premier objectif, le Secrétariat de l'OMPI a commandé une étude sur "L'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs" (ci-après dénommée "Étude sur le droit d'auteur et l'accès"), qui porte sur les trois domaines visés (enseignement et recherche, logiciels et information émanant du secteur public).³ L'étude a été débattue à la dixième session du CDIP, tenue en novembre 2012, au cours de laquelle les États membres sont convenus⁴ ceci :

"(...). Compte tenu des indications données par les États membres, le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour évaluer la mesure dans laquelle l'OMPI pourrait, dans le cadre de son mandat, participer à de nouvelles activités susceptibles d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement, pour examen à la prochaine session du comité."

3. Le document intitulé "Étude de faisabilité concernant de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs" (CDIP/11/6) a été présenté à la onzième session du CDIP tenue du 13 au 17 mai 2013. Ce document, établi par un consultant extérieur, contient une liste des activités ou initiatives que l'OMPI pourrait éventuellement mener dans chacun des trois domaines précités. Le document a été débattu lors de cette session et les États membres sont convenus de ceci⁵ :

"Le comité a examiné l'étude sur l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs (CDIP/9/INF/3). Les délégués ont exprimé divers points de vue sur le document, et le Secrétariat en a pris note. Compte tenu des indications données par les États membres, le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour évaluer la mesure dans laquelle l'OMPI pourrait, dans le cadre de son mandat, participer à de nouvelles activités susceptibles d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement, pour examen à la prochaine session du comité."

4. Le présent document et ses annexes contiennent un plan détaillé de mise en œuvre des six activités proposées dans le document CDIP/11/6, y compris une estimation des ressources humaines et financières nécessaires.

5. *Le comité est invité à examiner les informations contenues dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

³ Voir le document CDIP/9/INF/3.

⁴ Voir le document Résumé présenté par le président, page 3, paragraphe 10.g), de la dixième session du CDIP.

⁵ Voir document Résumé présenté par le président, page 3, paragraphe 7.d), de la dixième session du CDIP.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 1

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Projet pilote sur la création d'une base de données centralisée aux fins d'assistance technique et juridique, en vue de la mise à disposition en libre accès des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>Cette activité vise à fournir des informations techniques et juridiques sur la façon de mettre à disposition en libre accès des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle. Elle permettra à l'OMPI, à ses États membres et à d'autres parties prenantes de tirer des enseignements et d'acquérir de l'expérience s'agissant des stratégies et des méthodes suivies en matière de libre accès, du point de vue des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle.</p> <p>Pour atteindre ce but, l'activité portera, dans un premier temps, sur la sélection d'États membres qui manifesteront leur intérêt et s'engageront à participer au projet.</p> <p>Une fois les pays intéressés choisis, un consultant extérieur devra entreprendre les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) recherche et analyse portant sur les politiques de gestion du droit d'auteur menées actuellement dans des institutions locales proposant des ressources d'enseignement et de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle; b) indication de la nature et du type des ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle qui sont produites ou élaborées par ces institutions et celles qui sont produites à l'étranger mais qui pourraient être librement utilisées et distribuées par ces institutions; c) évaluation, parmi ces ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle, de celles qui pourraient être mises à la disposition du public dans certains États membres; d) proposition de stratégies de mise en œuvre rentables. <p>Les stratégies de mise en œuvre proposées pourraient éventuellement nécessiter l'engagement d'autres ressources, par exemple la création d'une base de données qui fournisse des éléments et de l'information aux fins d'assistance technique et juridique et d'accès aux ressources d'enseignement et de recherche liées à la propriété intellectuelle.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; organisations internationales; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, et société civile.

<p><i>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec des programmes de l'OMPI</i></p>	<p>Division du droit d'auteur et Division de l'infrastructure du droit d'auteur.</p> <p>Cette activité/initiative est liée à plusieurs objectifs stratégiques de l'OMPI, notamment l'objectif III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement; et l'objectif V - Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>																										
<p><i>Étapes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> i) identification et sélection d'États membres intéressés (trois maximum); ii) identification et sélection d'un consultant extérieur (ou plusieurs); iii) adoption d'un contrat de travail spécial et d'un mandat; iv) fourniture de l'étude; v) analyse des contributions du consultant extérieur; vi) autres étapes éventuelles prévues par la stratégie de mise en œuvre. 																										
<p><i>Durée globale</i></p>	<p>24 mois à dater de la sélection des pays ciblés.</p>																										
<p><i>Budget :</i></p>	<p>REMARQUE : Il n'a pas été inscrit de ressources humaines ni financières affectées à cette activité au programme et budget pour 2014-2015. De nouvelles ressources devront être identifiées en conséquence. Le budget estimé s'entend <i>par État membre volontaire</i>, ainsi qu'indiqué ci-dessus.</p> <p>Dépenses autres que les dépenses de personnel :</p> <table border="1" data-bbox="542 1236 1373 1696"> <tr> <td colspan="2"><i>Voyages et bourses</i></td> </tr> <tr> <td>Missions de fonctionnaires</td> <td>5 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td>Voyages de tiers</td> <td>10 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td>Bourses</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Services contractuels</i></td> </tr> <tr> <td>Conférences</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Honoraires d'experts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Publications</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>42 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Matériel et fournitures</i></td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournitures</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>57 000 francs suisses</td> </tr> </table> <p>Dépenses de personnel : la Division du droit d'auteur et la Division de l'infrastructure du droit d'auteur assureront la coordination et la conduite des activités nécessaires. (D-1/P-5 : 5%; P-3/P-2 : 10%)</p>	<i>Voyages et bourses</i>		Missions de fonctionnaires	5 000 francs suisses	Voyages de tiers	10 000 francs suisses	Bourses		<i>Services contractuels</i>		Conférences		Honoraires d'experts		Publications		Autres	42 000 francs suisses	<i>Matériel et fournitures</i>		Matériel		Fournitures		TOTAL	57 000 francs suisses
<i>Voyages et bourses</i>																											
Missions de fonctionnaires	5 000 francs suisses																										
Voyages de tiers	10 000 francs suisses																										
Bourses																											
<i>Services contractuels</i>																											
Conférences																											
Honoraires d'experts																											
Publications																											
Autres	42 000 francs suisses																										
<i>Matériel et fournitures</i>																											
Matériel																											
Fournitures																											
TOTAL	57 000 francs suisses																										

[L'annexe II suit]

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 2

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Applicabilité de la concession de licences ouvertes aux ressources d'enseignement et de recherche produites par les organisations internationales
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>De nombreuses organisations internationales ont pris conscience des opportunités liées à la croissance des technologies de l'information et de la communication et tentent d'en tirer parti pour atteindre un plus vaste public dans le monde, en particulier dans les pays en développement. De fait, elles créent, recueillent et détiennent des quantités substantielles d'informations et souhaitent créer un environnement propice à des activités de création et d'innovation, stimuler l'acquisition de connaissances et permettre au public, tant professionnel que non professionnel, d'accéder facilement à des données et des travaux de recherche qu'il finance.</p> <p>Dans ce contexte, l'OMPI et 13 autres organisations intergouvernementales (OIG) ont formé, en 2010, un groupe de travail chargé d'harmoniser leurs politiques de concession de licences en vue de la distribution de leur contenu protégé par le droit d'auteur. L'OMPI a coordonné les débats et conduit les travaux de rédaction du groupe de travail. Il a été décidé de solliciter la collaboration de Creative Commons (CC) pour créer une licence CC adaptée aux OIG en adoptant une nouvelle licence transposée. La version finale de la licence CC adaptée aux OIG a été débattue par le groupe de travail et les participants, suivis éventuellement d'autres OIG, commencent à la mettre en œuvre.</p> <p>Le but de cette activité est de répondre plus facilement aux demandes d'assistance en vue de la mise en œuvre des politiques du droit d'auteur des OIG qui décident d'utiliser la nouvelle licence CC. À la demande des OIG participantes, le groupe de travail consultatif poursuivrait ses activités de suivi et d'orientation du processus de mise en œuvre. Il a été demandé à l'OMPI de continuer à assurer la coordination de ce processus et de le faciliter. Ce rôle suppose l'engagement de ressources humaines et financières importantes. Les activités que l'OMPI pourrait conduire sont notamment: des travaux de recherche, la rédaction de documents de travail et de textes juridiques, le partage de connaissances, la tenue d'une page Wiki et l'organisation de sessions de formation.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; organisations internationales; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche, et société civile.
<i>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec des programmes de l'OMPI</i>	<p>Bureau du conseiller juridique, Division des communications, et Division du droit d'auteur.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI: objectif III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement; objectif VI - Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle; et objectif VII - Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux.</p>

<i>Étapes</i>	<p>a) dresser un inventaire des catégories de matériel protégé par le droit d'auteur, détenu et distribué par des OIG;</p> <p>b) identifier les catégories de matériel protégé par le droit d'auteur qui doit être distribué sous licence CC par des OIG;</p> <p>c) établir une politique de l'OMPI relative au droit d'auteur en vue de l'application de la licence CC des OIG;</p> <p>d) sur demande, informer d'autres OIG sur la manière dont l'OMPI a appliqué sa propre politique du droit d'auteur;</p> <p>e) entretenir le débat et l'échange d'expériences et de pratiques recommandées entre OIG participantes;</p> <p>f) informer les parties prenantes des conditions d'utilisation de la licence CC des OIG et de son incidence.</p>																										
<i>Durée globale</i>	24 mois																										
<i>Budget :</i>	<p>REMARQUE : Il n'a pas été inscrit de ressources humaines ni financières affectées à cette activité au programme et budget pour 2014-2015. De nouvelles ressources devront être identifiées en conséquence.</p> <p>Dépenses autres que les dépenses de personnel :</p> <table border="1" data-bbox="540 1003 1373 1465"> <tr> <td colspan="2"><i>Voyages et bourses</i></td> </tr> <tr> <td>Missions de fonctionnaires</td> <td>20 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td>Voyages de tiers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bourses</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Services contractuels</i></td> </tr> <tr> <td>Conférences</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Honoraires d'experts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Publications</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>10 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Matériel et fournitures</i></td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournitures</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>30 000 francs suisses</td> </tr> </table> <p>Dépenses de personnel : le Bureau du conseiller juridique, la Division du droit d'auteur et la Division des communications, le cas échéant, assureront la coordination et la conduite des activités nécessaires. (D-1/P-5 : 10%; P-3/P-2 : 20%)</p>	<i>Voyages et bourses</i>		Missions de fonctionnaires	20 000 francs suisses	Voyages de tiers		Bourses		<i>Services contractuels</i>		Conférences		Honoraires d'experts		Publications		Autres	10 000 francs suisses	<i>Matériel et fournitures</i>		Matériel		Fournitures		TOTAL	30 000 francs suisses
<i>Voyages et bourses</i>																											
Missions de fonctionnaires	20 000 francs suisses																										
Voyages de tiers																											
Bourses																											
<i>Services contractuels</i>																											
Conférences																											
Honoraires d'experts																											
Publications																											
Autres	10 000 francs suisses																										
<i>Matériel et fournitures</i>																											
Matériel																											
Fournitures																											
TOTAL	30 000 francs suisses																										

[L'annexe III suit]

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 3

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Élaboration d'un module de formation sur la concession de licences et la conception de logiciels libres
<i>Breve description de l'activité/initiative</i>	<p>L'objectif de cette activité est de concevoir un module de formation sur les questions de propriété intellectuelle relatives à la concession de licences sur des logiciels. Ce module pourrait être utilisé par l'Académie de l'OMPI et d'autres unités pour dispenser des formations et renforcer les capacités. Un module de formation spécialement conçu faciliterait la diffusion d'informations utiles sur des stratégies possibles de conception de logiciels, leurs coûts et leurs incidences.</p> <p>Cette activité permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) faire mieux connaître les possibilités et les incidences des logiciels protégés et libres; b) créer des sources d'information utiles, contenant des exemples concrets et une bibliographie portant sur la concession de licences sur des logiciels, qu'ils soient protégés ou libres, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement. <p>La conception de ce module de formation et des supports connexes serait assurée par deux consultants extérieurs possédant une expertise reconnue sur le sujet, et, dans l'idéal, des connaissances précises sur les logiciels libres et protégés.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche et organisations de la société civile.
<i>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec des programmes de l'OMPI</i>	<p>Division du droit d'auteur et Académie de l'OMPI.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI: objectif III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V - Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Étapes</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) sélection de deux consultants extérieurs qualifiés possédant une connaissance approfondie de la concession de licences sur des logiciels libres et/ou protégés; b) adoption d'un contrat de travail spécial et d'un mandat; c) conception du module de formation; d) examen du module pour approbation ou modification;

	<p>e) publication et diffusion du module;</p> <p>f) lancement du module et intégration dans des programmes de formation et autres.</p>																										
<i>Durée globale</i>	12 mois																										
<i>Budget :</i>	<p>REMARQUE : Il n'a pas été inscrit de ressources humaines ni financières affectées à cette activité au programme et budget pour 2014-2015. De nouvelles ressources devront être identifiées en conséquence.</p> <p>Dépenses autres que les dépenses de personnel :</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"><i>Voyages et bourses</i></td> </tr> <tr> <td>Missions de fonctionnaires</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Voyages de tiers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bourses</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Services contractuels</i></td> </tr> <tr> <td>Conférences</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Honoraires d'experts</td> <td>30 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td>Publications</td> <td>20 000 francs suisses</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Matériel et fournitures</i></td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournitures</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>50 000 francs suisses</td> </tr> </table> <p>Dépenses de personnel : la Division du droit d'auteur et l'Académie de l'OMPI assureront la coordination et la conduite des activités nécessaires. (D-1/P-5 : 5%; P-3/P-2 : 10%).</p>	<i>Voyages et bourses</i>		Missions de fonctionnaires		Voyages de tiers		Bourses		<i>Services contractuels</i>		Conférences		Honoraires d'experts	30 000 francs suisses	Publications	20 000 francs suisses	Autres		<i>Matériel et fournitures</i>		Matériel		Fournitures		TOTAL	50 000 francs suisses
<i>Voyages et bourses</i>																											
Missions de fonctionnaires																											
Voyages de tiers																											
Bourses																											
<i>Services contractuels</i>																											
Conférences																											
Honoraires d'experts	30 000 francs suisses																										
Publications	20 000 francs suisses																										
Autres																											
<i>Matériel et fournitures</i>																											
Matériel																											
Fournitures																											
TOTAL	50 000 francs suisses																										

[L'annexe IV suit]

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 4

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Intégration de la concession de licences ouvertes dans les cours et programmes de formation de l'OMPI relatifs au droit d'auteur
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>L'OMPI propose un certain nombre de formations liées au droit d'auteur dans le cadre de ses cours généraux, de ses cours spécialisés et de son programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>Pour faire mieux connaître la conception de logiciels libres dans le contexte de l'ensemble du système du droit d'auteur, il est important d'intégrer ce thème dans des programmes de formation portant sur la concession de licences et des sujets connexes.</p> <p>Des experts en concession de licences sur la conception de logiciels pourraient en outre être invités à dispenser des cours dans ce domaine.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres; secteur privé; organismes chargés de l'enseignement ou de la recherche; chercheurs dans le domaine de la propriété intellectuelle; organisations de la société civile.
<i>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec des programmes de l'OMPI</i>	<p>Division du droit d'auteur et Académie de l'OMPI.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI : objectif III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V - Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Étapes</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) sélection de cours appropriés intégrant le thème visé; b) intégration de thèmes particuliers dans les programmes et sessions de formation; c) une fois achevé le module de formation décrit à propos de l'Activité 3, l'inclure dans l'offre de formations en ligne.
<i>Durée globale</i>	24 mois

Budget :

REMARQUE : Il n'a pas été inscrit de ressources humaines ni financières affectées à cette activité au programme et budget pour 2014-2015. De nouvelles ressources devront être identifiées en conséquence.

Dépenses autres que les dépenses de personnel :

<i>Voyages et bourses</i>	
Missions de fonctionnaires	10 000 francs suisses
Voyages de tiers	30 000 francs suisses
Bourses	
<i>Services contractuels</i>	
Conférences	
Honoraires d'experts	
Publications	
Autres	
<i>Matériel et fournitures</i>	
Matériel	
Fournitures	
TOTAL	40 000 francs suisses

Dépenses de personnel : la Division du droit d'auteur et l'Académie de l'OMPI assureront la coordination et la conduite des activités nécessaires. (D1/P5 : 5%; P3/P2 : 10%).

[L'annexe V suit]

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 5

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Élaboration de modèles de politiques en matière de droit d'auteur et de dispositions juridiques concernant les diverses stratégies en matière de droit d'auteur relatives à l'information émanant du secteur public.
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>Les États membres ont abordé de diverses manières la question de la politique en matière de droit d'auteur relatif à l'information émanant du secteur public. À la lumière de l'intérêt croissant que manifestent les pouvoirs publics et les parties prenantes, l'OMPI pourrait être invitée à fournir des informations et une aide juridique sur des questions relatives au droit d'auteur et à l'information émanant du secteur public.</p> <p>En réponse à des demandes formulées par des États membres, des modèles de dispositions et des supports utiles pourraient être produits pour prodiguer des conseils en matière de législation. Ces supports exposeraient et expliqueraient l'incidence des options législatives dans le contexte des deux grands systèmes juridiques, à savoir le droit civil et la Common law. Deux consultants extérieurs, chacun expert dans l'un de ces systèmes juridiques, collaboreraient à l'élaboration de ces supports.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres et organisations de la société civile.
<i>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec des programmes de l'OMPI</i>	<p>Division du droit d'auteur</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI: objectif I - Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle; objectif III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V - Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Étapes</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) sélection de deux consultants extérieurs qualifiés, possédant une connaissance approfondie de l'information émanant du secteur public; b) adoption d'un contrat de travail spécial et d'un mandat; c) élaboration des supports d'information et des modèles de dispositions; d) examen des supports pour approbation ou modification.
<i>Durée globale</i>	12 mois
<i>Budget :</i>	REMARQUE : Il n'a pas été inscrit de ressources humaines ni financières affectées à cette activité au programme et budget pour 2014-2015. De nouvelles ressources devront être identifiées en conséquence.

Dépenses autres que les dépenses de personnel :	
<i>Voyages et bourses</i>	
Missions de fonctionnaires	
Voyages de tiers	
Bourses	
<i>Services contractuels</i>	
Conférences	
Honoraires d'experts	30 000 francs suisses
Publications	
Autres	
<i>Matériel et fournitures</i>	
Matériel	
Fournitures	
TOTAL	30 000 francs suisses
Dépenses de personnel : la Division du droit d'auteur assurera la coordination et la conduite des activités nécessaires. (D-1/P-5 : 10%; P-3/P-2 : 15%).	

[L'annexe VI suit]

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITÉ 6

<i>Intitulé de l'activité/initiative</i>	Conférence internationale à l'intention des PMA sur le droit d'auteur et la gestion de l'information émanant du secteur public
<i>Brève description de l'activité/initiative</i>	<p>Cette activité consistera à organiser une conférence internationale dans le but de sensibiliser certains PMA à des questions relatives à l'information émanant du secteur public et au droit d'auteur. Cette conférence constituera aussi une plate-forme de discussion et d'échange d'informations sur les politiques en vigueur appliquées par les États membres.</p> <p>La conférence sera organisée de manière à répondre au mieux aux objectifs des PMA; c'est pourquoi l'OMPI prendrait à sa charge la participation d'un certain nombre de représentants des PMA.</p>
<i>Bénéficiaires visés</i>	États membres, en particulier des PMA, et organisations de la société civile.
<i>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec des programmes de l'OMPI</i>	<p>Division du droit d'auteur et Division des pays les moins avancés.</p> <p>Cette activité est liée à plusieurs des objectifs stratégiques de l'OMPI: objectif I - Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle; objectif III - Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et objectif V - Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.</p>
<i>Étapes</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) accord sur le lieu, le budget, les dates, le pays hôte et les participants invités; b) élaboration du programme et sélection des intervenants; c) rédaction des documents et supports; d) création d'une page Web consacrée à la conférence.
<i>Durée globale</i>	Neuf mois

Budget :

REMARQUE : Il n'a pas été inscrit de ressources humaines ni financières affectées à cette activité au programme et budget pour 2014-2015. De nouvelles ressources devront être identifiées en conséquence.

Dépenses autres que les dépenses de personnel :

<i>Voyages et bourses</i>		
Missions de fonctionnaires	12 000 francs suisses	
Voyages de tiers	130 000 francs suisses	
Bourses		
<i>Services contractuels</i>		
Conférences	15 000 francs suisses	
Honoraires d'experts		
Publications		
Autres	10 000 francs suisses	
<i>Matériel et fournitures</i>		
Matériel		
Fournitures		
TOTAL	167 000 francs suisses	

Dépenses de personnel : la Division du droit d'auteur et la Division des pays les moins avancés assureront la coordination et la conduite des activités nécessaires. (D-1/P-5 : 5%; P-3/P-2 : 15%).

[L'appendice suit]

Appendice

**PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE RELATIVE À DE NOUVELLES ACTIVITÉS
POUVANT ÊTRE MENÉES PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION
DU DROIT D'AUTEUR POUR PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET
AUX CONTENUS CRÉATIFS**

	ACTIVITÉ						
	1*	2	3	4	5	6	
Dépenses autres que les dépenses de personnel							
<i>Voyages et bourses</i>							
Missions de fonctionnaires	15 000*	20 000		10 000		12 000	
Voyages de tiers	30 000*			30 000		130 000	
Bourses							
<i>Services contractuels</i>							
Conférences						15 000	
Honoraires d'experts			30 000		30 000		
Publications			20 000				
Autres	126 000*	10 000				10 000	
<i>Matériel et fournitures</i>							
Matériel							
Fournitures							TOTAL
Sous-total en francs suisses	171,000*	30,000	50,000	40,000	30,000	167,000	488,000
Personnel							
D1/P5	5%	10%	5%	5%	10%	5%	40%
P3/P2	10%	20%	10%	10%	15%	15%	80%

* Coût estimé de la participation de trois États membres à cette activité.

[Fin de l'appendice et du document]